

Communiqué de presse du 6 avril 2015

**Projet de loi MACRON, c'est NON !**

Les médecins généralistes voient défiler quotidiennement dans leur cabinets médicaux des patients gravement malades pour des raisons socio-économiques (désaffiliation sociale, baisse de revenus) ou à cause de la dégradation de leurs conditions de travail.

Dans le champ de la protection sociale, nous avons dénoncé l'accord national inter-entreprises en 2013 et aujourd'hui le projet de loi de santé « au public » (et non plus de santé publique) de Marisol Touraine qui visent à étendre le champ du remboursement des soins aux complémentaires santé au détriment de notre système solidaire qu'est l'Assurance maladie.

Aujourd'hui, le projet de loi, dite loi Macron, « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (sous-entendu : des chances économiques des employeurs) va aggraver les inégalités et augmenter le nombre de travailleurs pauvres comme au Royaume-Uni et en Allemagne (1). La santé des travailleurs va bien évidemment en être impactée.

Citons quelques mesures emblématiques violentes et destructrices : privatisations et déréglementations multiples y compris dans les CHU, services publics livrés à la concurrence dont la Sécurité sociale, dégradation du droit du travail, contractualisation individuelle au détriment des conventions collectives, généralisation du travail de nuit (2), etc.

Après l'épisode inacceptable du 49-3 (3), le SMG appelle l'ensemble de ses adhérents et les citoyens à battre le pavé des grandes villes de France **le jeudi 9 avril 2015** avec l'ensemble des travailleurs en grève et leurs organisations syndicales en lutte.

Seul un fort mouvement social fera plier ce gouvernement à la solde de « Bruxelles » et des marchés financiers et ouvrira des perspectives politiques pour plus d'égalité, pour l'accès aux soins, à la sécurité et à la santé pour tous.

- (1) Lire Martine Bulard, « Loi Macron, le choix du "toujours moins" », *Le Monde diplomatique*, avril 2015.
- (2) Le travail de nuit est reconnu cancérigène par le Centre international de recherche contre le cancer. M. Macron ose nommer le travail de 21 heures à minuit, par l'euphémisme pervers « travail en soirée »... comme si le travail était un loisir. Lire <http://pratiques.fr/Travail-de-nuit-le-fleau-d-une.html> (travail de nuit : le fléau d'une société d'exploitation).
- (3) Lire <http://www.smg-pratiques.info/Article-49-3-la-force-ne-fait-pas.html> (49-3 : la force ne fait pas loi – loi Touraine, loi Macron : non à l'hégémonie libérale contre les citoyens)

**Contacts :**

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Philippe Lorrain : 01 45 34 95 77